

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal, tenue au lieu ordinaire de session, le 11 février 2019 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Jean-Louis Belisle, maire, et à laquelle sont présents les membres de conseil suivants, tous formant quorum:

Monsieur Josef Mathis,
Monsieur Léo-Paul Côté,
Monsieur Martin Blanchette,

Monsieur Raymond Dumont,
Madame Céleste Simard,
Madame Myriam Bourgault.

Madame Caroline Simoneau, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Belisle fait la vérification du quorum et procède à l'ouverture de la séance.

2019-02-12 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

12.2 Rencontre avec les membres de la fabrique

Sur proposition de Madame Céleste Simard, il est résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour et son complément tels que rédigés et amendés.

ADOPTÉE

2019-02-13 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2019

Sur proposition de Monsieur Léo-Paul Côté, il est résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2019 tel que rédigé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE

2019-02-14 ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES

Sur proposition de Monsieur Josef Mathis, il est résolu à l'unanimité des membres présents que les comptes énumérés sur la liste Co.01.2019 pour valoir comme ci au long reproduite et formant un total de 32 808.07 \$ soient approuvés et payés.

ADOPTÉE

RAPPORT DES PERMIS DE CONSTRUCTION

Mois : Janvier Permis numéros : Aucun

ADMINISTRATION GÉNÉRALES:

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur Léo-Paul Côté, conseiller, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente il sera présenté un Règlement général harmonisé.

2019-02-15 RÉSOLUTION DE CONCORDANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 128 300 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 19 FÉVRIER 2019

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Lemieux souhaite emprunter par billets pour un montant total de 128 300 \$ qui sera réalisé le 19 février 2019, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2008-02	128 300 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MARTIN BLANCHETTE ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 19 février 2019;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 19 février et le 19 août de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2020.	23 900 \$	
2021.	24 800 \$	
2022.	25 600 \$	
2023.	26 500 \$	
2024.	27 500 \$	(à payer en 2024)
2024.	0 \$	(à renouveler)

ADOPTÉE

Jean-Louis Belisle, maire

Caroline Simoneau, directrice générale et secrétaire-trésorière.

2019-02-16 SOUMISSIONS POUR L'ÉMISSION DE BILLETS

Date d'ouverture :	11 février 2019	Nombre de soumissions :	2
Heure d'ouverture :	14 h	Échéance moyenne :	3 ans et 1 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	19 février 2019
Montant :	128 300 \$		

ATTENDU QUE la Municipalité de Lemieux a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 19 février 2019, au montant de 128 300 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

23 900 \$	2,70000 %	2020
24 800 \$	2,80000 %	2021
25 600 \$	2,90000 %	2022
26 500 \$	3,00000 %	2023
27 500 \$	3,15000 %	2024

Prix : 98,39900

Coût réel : 3,54768 %

2 - CD DE GENTILLY-LEVRARD-RIV. DU CHENE

23 900 \$	3,79000 %	2020
24 800 \$	3,79000 %	2021
25 600 \$	3,79000 %	2022
26 500 \$	3,79000 %	2023
27 500 \$	3,79000 %	2024

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,79000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

Il est proposé par Madame Céleste Simard, et résolu unanimement

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Lemieux accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 19 février 2019 au montant de 128 300 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 2008-02. Ces billets sont émis au prix de 98,39900 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉE

Jean-Louis Belisle, maire

Caroline Simoneau, directrice générale et secrétaire-trésorière.

2019-02-17 COMPÉTENCE DE LA MRC DE BÉCANCOUR DANS LE DOMAINE DU TRANSPORT COLLECTIF

Considérant que la délégation vient à terme le 15 septembre 2019;

Sur proposition de Monsieur Josef Mathis, il est résolu à l'unanimité des membres présents de renouveler la délégation de compétence de la MRC de Bécancour dans le domaine du transport collectif pour un nouveau mandat.

ADOPTÉE

MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC : La MMQ versera à ses membres sociétaires admissibles une ristourne de 3 millions au terme de l'exercice financier de 2018. La part pour la municipalité de Lemieux 2018 est de 742 \$ et un cumulatif de 12 826 \$.

2019-02-18 OPPOSITION À LA LOI SUR L'ENREGISTREMENT DES ARMES À FEU DU QUÉBEC
CONSIDÉRANT QUE la loi sur l'immatriculation des armes à feu sans restriction du Québec est entrée en vigueur le 29 janvier 2018 en précisant que les armes à feu doivent être inscrites au registre au plus tard le 29 janvier 2019;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation de ce registre (20 millions pour la mise en place et 5 millions annuellement pour l'exploitation) n'apporte aucune mesure de sécurité contrète pour combattre l'importation, la fabrication et la possession d'armes illégales;

CONSIDÉRANT QUE le service d'immatriculation des armes à feu du Québec (SIAF) tend à démoniser les armes à feu et les propriétaires honnêtes possédant les permis fédéraux requis, mais laisse complètement de côté les criminels se procurant des armes sur le marché noir;

CONSIDÉRANT QU' en date du 14 janvier 2019, soit un deux semaines avant la date butoir, seulement 318 000 armes québécoises sur une estimation de 1.6 million ont été enregistrées;

CONSIDÉRANT QUE le SIAF risque de connaître le même sort que le registre canadien des armes à feu vu les faibles résultats jusqu'à maintenant;

CONSIDÉRANT QUE l'abandon du registre libérerait des sommes importantes qui pourraient être utilisées de manière plus efficace, par exemple, en santé mentale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Léo-Paul Côté et résolu unanimement par les membres présents :

QUE la Municipalité de Lemieux invite les autres municipalités québécoises à demander aux députés, à la ministre de la Sécurité publique du Québec et au premier ministre de faire marche arrière en ce qui concerne la loi sur l'immatriculation des armes à feu sans restriction;

QUE le Conseil municipal exprime sa solidarité avec les chasseurs, les tireurs sportifs, les collectionneurs et les citoyens qui jugent ce registre intrusif et inefficace;

QUE le Conseil demande au gouvernement du Québec de soutenir concrètement les initiatives contre l'importation, la fabrication et la possession d'armes illégales;

QUE copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Québec, à la ministre de la Sécurité publique du Québec, à la MRC de Bécancour et à toutes ses municipalités.

ADOPTÉE

2019-02-19 RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À QUÉBEC MUNICIPAL

Sur proposition de Monsieur Josef Mathis, il est résolu à l'unanimité des membres présents de renouveler l'adhésion à Québec Municipal au montant de 164.18 \$ pour l'année 2019.

ADOPTÉE

2019-02-20 RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC

Sur proposition de Monsieur Josef Mathis, il est résolu à l'unanimité des membres présents de renouveler l'adhésion à l'Association des directeurs municipaux au montant de 463 \$ plus l'option assurance de 348 \$.

ADOPTÉE

2019-02-21 TRANSPORT ADAPTÉ – QUOTE-PART 2019

Sur proposition de Madame Céleste Simard, il est résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le paiement de la quote-part 2019 au montant de 1 416.87 \$ à la MRC de Bécancour pour le transport adapté de la MRC de Bécancour.

ADOPTÉE

FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS - FCM

Adhésion au montant de 179.21 \$ - Le conseil ne donne pas suite.

CIEL CENTRE D'INITIATIVE POUR L'EMPLOI DANS LOTBINIÈRE-OUEST :
Demande de financement – Le conseil ne donne pas suite.

COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS : Pour consultation
Nouveau projet de Plan triennal de répartition et de destination des immeubles pour les écoles de la Commission scolaire, pour les années 2019-2020, 2020-2021, 2021-2022 a été déposé afin d'être soumis aux consultations prévues à la Loi sur l'instruction publique.

ÉGOUTS ET ASSAINISSEMENT : Rien à signaler

TÂCHES DES ÉLUS ET AUTRES

MRC ET AUTRES

MONSIEUR Le Maire a participé à la dernière réunion de la MRC tenue le 23 janvier 2019.

Il y fut question :

- Attribution des fonds de développement à la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard pour l'acquisition de l'ancien immeuble de Desjardins, le réaménagement de la bibliothèque municipale et Croque livres;
- Emplois d'été Canada 2019 – Demande de financement adjoint à l'inspecteur en bâtiment;
- Audit des états financiers 2018 – Acceptation de soumission;
- Rémunération des élus - Adoption du règlement #388 modifiant le règlement #288 relatif au traitement des élus municipaux;
- Secrétaire-trésorier adjoint – Engagement d'une personne pour lui succéder;
- Avis de conformité à la ville de Bécancour et Sainte-Sophie-de-Lévrard;
- Soutien financier à la corporation de développement communautaire;
- Résolution visant à reconnaître l'urgence climatique et la nécessité d'une transition écologique.

DOCUMENTS :

RÉGIE DES DÉCHETS

ACHATS DE BACS DE RECYCLAGE ET DE POUBELLES

Aucun achat de bacs de recyclage et de poubelles cette année.

2019-02-22 RIGIDBNY NOMINATION DU DÉLÉGUÉ POUR L'ANNÉE 2019

Sur proposition de Monsieur Martin Blanchette, il est résolu à l'unanimité des membres présents de renouveler le mandat de Madame Céleste Simard à titre de déléguée représentant la municipalité à la Régie intermunicipale de gestion intégrée des déchets Bécancour, Nicolet, Yamaska;

Il est de plus unanimement résolu de nommer Monsieur Jean-Louis Belisle, à titre de substitut.

ADOPTÉE

VOIRIE:

Pour la sécurité routière, une demande de dégagé l'arrière de la boîte à malle au coin du Petit-Montréal et du Domaine a été faite auprès de la Municipalité. M. Pascal Mailhot du Transport RP Mailhot a enlevé la neige qui empêchait la visibilité des voitures sur la route du Domaine.

INCENDIE :

2019-02-23 SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE INCENDIE : ADOPTION DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE ANNÉE 4

Il est proposé par Monsieur Martin Blanchette et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le rapport annuel 2018 du plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques.

ADOPTÉE

2019-02-24 ACHAT D'UN EXTINCTEUR PORTATIF DE 10 LIVRES POUR LA CASERNE

Il est proposé par Monsieur Martin Blanchette et résolu à l'unanimité des membres présents d'acheter un extincteur portatif de 10 livres pour la caserne.

ADOPTÉE

ÉDIFICES ET ÉQUIPEMENTS :

TECQ : La nouvelle programmation de travaux révisée présentée au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a été acceptée pour la prolongation du programme jusqu'au 31 décembre 2019 ainsi que les changements de montants aux nouveaux projets.

2019-02-25 PAROISSE ST-JEAN-PAUL II : COMMUNAUTÉ LOCALE DE LEMIEUX

Considérant la demande de rencontre de la Paroisse St-Jean-Paul II au nom de la communauté locale de Lemieux;

Il est proposé par Monsieur Martin Blanchette et résolu à l'unanimité des membres présents de rencontrer les membres de la Fabrique pour discussion de l'avenir de l'Église le 18 février à 19h30.

ADOPTÉE

LOISIRS : Rien à signaler.

BIBLIOTHÈQUE :

La MRC de Bécancour et son comité culturel accorde une subvention de 300 \$ maximum pour l'achat de livres pour notre bibliothèque pour l'année 2019.

URBANISME :

2019-02-26 ADHÉSION ANNUELLE COMBEC POUR L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT

Il est proposé par Madame Céleste Simard et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'adhésion annuelle COMBEC pour l'inspecteur en bâtiment au montant de 187.50 \$ taxes non incluses.

ADOPTÉE

COURS D'EAU : Rien à signaler.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

CORRESPONDANCE :

- Table régionale de l'Éducation du Centre-du-Québec : Événement qui mettra en lumière les initiatives des municipalités du centre-du-Québec qui contribuent à la persévérance scolaire des jeunes tenue le 12 février à la Bibliothèque publique de Drummondville;
- Fondation Santé Bécancour-Nicolet-Yamaska : 5^e édition de l'activité-bénéfice annuelle. Invitation souper gastronomique le 23 mars 2019 au montant de 130 \$ à l'Auberge Godefroy à Bécancour;
- Association des personnes proches aidants : Conférence sur la curatelle, tutelle, mandat d'inaptitude et procuration générale lundi le 18 mars de 18h à 19h30 au Centre Gabrielle-Granger à Nicolet;
- Association des personnes proches aidants : Les cafés entr'aidants à Bécancour secteur St-Grégoire les mardis aux deux semaines à compter du 5 février;
- Ville de Bécancour : Déjeuner causerie présentant la mise à jour des activités et préoccupations du conseil le 20 février à 7h30 au montant de 16.50 \$;
- Programme de reboisement social : Le programme fournit tout à l'exception de la main-d'œuvre pour la plantation et est en lien avec les gaz à effet de serre et les changements climatiques. Voici le lien : www.arbre-evolution.org/programme-de-reboisement-social.

CERTIFICAT DE CRÉDITS

Je, soussignée, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles au budget 2019 pour les dépenses autorisées durant cette session.

Caroline Simoneau, directrice générale et secrétaire-trésorière.

2019-02-27 LEVÉE DE LA SESSION

Sur proposition de Madame Céleste Simard, il est résolu à l'unanimité des membres présents de lever la session à 21h07.

ADOPTÉE

Jean-Louis Belisle, maire

Caroline Simoneau, directrice générale et secrétaire-trésorière.



